



Des souris qui se baladent au McDonald's.

Par **mikeb**, le **10/07/2011 à 13:56**

Bonjour, hier soir alors que je passais devant la vitrine du McDonald's des Tuileries à Paris j'ai vu une dizaine de souris qui se baladaient tranquillement derrière le comptoir où les vendeurs vous prennent votre commande (près de la cuisine). Cela m'a vraiment dégouté et a montré un manque d'hygiène grave.

J'ai sorti mon portable et filmé la scène pour prouver mes paroles.

Ma question est que puis-je réclamer à McDonald's en terme de dédommagement financier? (Car cela va s'en dire je ne compte plus retourner au McDonald's pendant un long moment).

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement,

MikeB.

Quel préjudice personnel voulez vous faire dédommager ?

Par **Claralea**, le **10/07/2011 à 14:42**

Contactez leur siège en France et demandez un responsable. Un conseil, ne faites pas circuler cette video sur le net, ça pourrait vous couter cher, ils sont puissants.

[citation]McDONALD'S FRANCE RESTAURANTS

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 495.440 Euros

Siège Social: 1 rue Gustave Eiffel 78045 GUYANCOURT

01 30 48 60 00[/citation]

Ce n'est pas parce qu'il y a des souris dans ce resto qu'il y en a dans d'autre. En plus, si j'ai bien compris, vous n'avez meme pas consommé dans celui ci, donc je ne vois pas bien quel préjudice vous pouvez avoir eu, sinon le préjudice moral de vous couper l'envie d'aller chez eux.